



Changement de statut à fonction publique hospitalière

Par **Nelly24!**, le **22/07/2024** à **14:22**

Bonjour

Je suis medecin étranger et j'ai un diplôme de 3 ème cycle en échographie générale.

J'étais recruté à APHP comme TSH echelon 1 et 2 ans après j'ai changé hopital et j'étais recrute comme chargée de mission non administratif echelon 0.

Pourriez-vous svp m'informer avec mes diplômes à quel statut et echelon j'ai le droit et à quelle rémunération

Je vous remercie

Anonymisation par la supervision

Par **Zénas Nomikos**, le **23/07/2024** à **20:02**

Bonjour,

seul un avocat spécialiste en droit public et plus précisément en droit de la fonction publique, peut vous répondre.

Navré.